

Appel à projets 2014

Enfance et culture

Encourager les enfants de 6 à 16 ans à s'ouvrir au monde par les arts et la pratique artistique

Date limite de dépôt des dossiers: 16 mai 2014

Contexte

Si le rôle fondamental que joue la pratique artistique dans le développement de l'enfant est aujourd'hui reconnu, il convient de lui accorder toute l'attention voulue. Elle permet de développer la sensibilité des enfants et de les aider à poser un regard personnel sur le monde qui les entoure.

En s'inspirant du potentiel de créativité de tout enfant, elle renforce les compétences telles que l'inventivité, l'imagination, l'habileté, la concentration, l'expression... et l'acquisition de connaissances. Dispensée collectivement, elle contribue à l'intégration sociale de l'enfant.

La démarche à mettre en œuvre pour que l'ouverture au monde par les arts aide à l'épanouissement personnel de l'enfant et à sa socialisation repose sur quelques exigences fondamentales :

- **une pratique artistique** effective et conséquente inscrite dans la durée, encadrée conjointement par un éducateur en capacité de repérer et de valoriser les potentiels de l'enfant et d'un artiste disposé à lui faire partager son univers créatif ;
- **une confrontation directe de l'enfant à des œuvres d'art** par l'élaboration d'un parcours d'ouverture qui lui permette de s'approprier la dimension culturelle des œuvres du patrimoine comme celles de la création contemporaine ;

- **une sensibilisation au fait artistique** dans sa dimension esthétique, qui permette à l'enfant d'explorer le monde à l'aide de tous ses sens, avec émotion, intelligence et sensibilité, mais qui l'aide aussi à développer la conscience du rôle et de la place de l'art dans la vie de chacun.

Il ne s'agit pas d'amener simplement l'enfant à maîtriser une discipline artistique, mais bien de le conduire à développer des aptitudes qui pourront être mobilisées dans différents domaines et qui par le plaisir éprouvé se révéleront propices à son plein épanouissement.

Dès lors, la Fondation de France propose de soutenir financièrement des projets cohérents, reposant clairement sur la complémentarité artistes / éducateurs, repérés et sélectionnés pour leur caractère exemplaire, et répondant à l'exigence de qualité souhaitée.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse **uniquement aux associations**. Toutefois, sont encouragés les projets conduits en partenariat avec un équipement culturel (théâtre, opéra, conservatoire, musée, résidence d'artiste...), un établissement public (établissement scolaire, CMP, service hospitalier...), une collectivité locale, mais le portage du projet doit impérativement être assuré par l'association.



Critères de sélection

Les projets éligibles devront obligatoirement répondre aux critères suivants :

● Critères impératifs

- Être destinés à des enfants de 6 à 16 ans déjà identifiés, issus de milieux sociaux défavorisés ou de territoires dépourvus d'offre culturelle ;
- être conjointement portés par un ou des artistes avérés et un ou des éducateurs qualifiés ;
- mettre en œuvre une démarche qui place l'enfant au cœur du processus de création, en l'associant à toutes les étapes du projet, depuis sa conception jusqu'à sa présentation publique, tout en ayant l'exigence de permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même ;
- proposer un parcours d'ouverture culturelle : au monde, aux œuvres, à la pensée ;
- inscrire la pratique artistique dans la durée, au minimum sur deux années, et garantir à l'enfant qui le souhaite la possibilité de poursuivre au-delà du projet ;
- dispenser un temps de pratique artistique, de 50 heures minimum par an et par enfant, en présence de l'artiste ;
- faire appel à plusieurs financeurs ;
- avoir prévu une évaluation en lien avec les objectifs du projet.

● Critères secondaires

- Donner lieu à une présentation ouverte au public ;
- avoir prévu une implication éventuelle des familles.

Toutes les candidatures qui ne répondront pas à l'ensemble des critères impératifs seront systématiquement rejetées.

Comment répondre ?

Le dossier de demande de subvention à compléter est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou sur demande par mail à culture@fdf.org.

Sont à envoyer avant le **16 mai 2014** :

- deux exemplaires du dossier de demande de subvention, dont un accompagné des annexes administratives, par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
Fondation de France
Programme Enfance-éducation
40 avenue Hoche – 75008 Paris
01 44 21 31 34
- ET**
- un exemplaire du dossier complet (dossier de demande de subvention + annexes administratives) par voie électronique à l'adresse suivante : culture@fdf.org.

Les projets reçus feront l'objet, courant juin, d'une présélection.

Après instruction, les dossiers seront examinés par un comité d'experts qui se réunira le 23 octobre 2014. Les décisions seront communiquées par voie postale uniquement.

Aide méthodologique complémentaire



Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à projets. Destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances, elle pourra financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques.

Avec les 715 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 130 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.